



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Gières Montmélian

Question écrite n° 53363

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'importance de la modernisation des infrastructures ferroviaires dans le sillon alpin, dans la logique d'une meilleure relation entre les différentes villes. Cette modernisation passe par l'électrification de la section Gières-Montmélian plusieurs fois annoncée et jamais mise en oeuvre. Cette opération n'a, malgré les demandes unanimes des élus, pas été retenue au titre du XIIe plan. Une réunion de concertation tenue en préfecture de l'Isère le 10 juillet a permis de savoir qu'il était envisagé de mener à bien ce projet dans la période 2008/2010, c'est-à-dire au-delà du contrat de plan actuel. Ce nouveau retard apporté à l'électrification de la section Gières-Montmélian plusieurs fois annoncée dans le passé constitue un handicap certain pour l'amélioration des relations entre les bassins d'emplois de Grenoble - Chambéry et Annecy, mais aussi pour les déplacements de milliers d'étudiants. Il souhaite donc que le Gouvernement puisse dégager les financements nécessaires à l'engagement de ce projet par Réseau ferré de France.

Texte de la réponse

Lors du sommet franco-italien du 29 janvier 2001, les gouvernements français et italien ont décidé la mise en oeuvre du projet de nouvelle liaison ferroviaire transalpine entre Lyon et Turin. Sans attendre l'ouverture du nouveau tunnel international, ils ont confirmé la nécessité de poursuivre le programme de modernisation de la ligne existante de la Maurienne et de ses itinéraires d'accès. A cette occasion, ils ont demandé à RFF, à la SNCF et aux chemins de fer italiens d'accélérer significativement la mise en oeuvre des mesures qui ont été proposées pour augmenter, à court terme, la capacité d'acheminement des marchandises par le rail entre la France et l'Italie. Dans le cadre de ce programme de modernisation, l'électrification de la ligne Valence-Gières-Montmélian fait partie de l'amélioration des itinéraires d'accès à la ligne de la Maurienne. Par ailleurs, et préalablement à ce sommet franco-italien, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a pris, le 25 janvier 2001, un ensemble de décisions déterminantes pour l'engagement de l'étape suivante de la partie française du projet de liaison ferroviaire transalpine entre Lyon et Turin. Il a notamment demandé à RFF d'établir en priorité les dossiers d'avant-projets des opérations de modernisation de la ligne existante de la Maurienne et de ses itinéraires d'accès, afin d'accompagner la croissance du trafic jusqu'à la réalisation du tunnel franco-italien et de ses nouveaux ouvrages d'accès. Les modalités de financement de ce programme de modernisation devront faire l'objet d'un examen complémentaire. En effet, une partie seulement des aménagements est inscrite au contrat de plan signé entre l'Etat et la région Rhône-Alpes pour la période 2000-2006 et financée dans ce cadre. Conscient aussi de l'importance de cette opération pour le développement des transports interurbains entre les bassins d'emplois de Grenoble, Chambéry et Annecy, le ministre de l'équipement des transports et du logement veillera à ce que l'électrification de la ligne Valence-Gières-Montmélian puisse se faire dans les meilleurs délais possibles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53363

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6314

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2613